

PROJET DE RÉDUCTION DES IMPACTS DES INFRASTRUCTURES SUR LES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRISE): OUTILS ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX SUR LES OUTILS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DE L'ESPACE COTIER EN AFRIQUE DE L'OUEST

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte de l'étude

L'espace côtier ouest-africain abrite plusieurs écosystèmes originaux (mangroves, herbiers marins, estuaires, etc.) et de nombreuses espèces de flore et de faune sauvages. Ces ressources soutiennent et procurent de nombreux services écologiques, généralement considérés comme biens communs car vitaux pour l'humanité. Cependant, l'espace côtier ouest-africain fait face à d'importantes mutations qui s'expriment notamment au travers du développement des infrastructures touristiques, urbaines, hydroagricoles, minières, pétrolières et de transport. Ce processus s'accompagne de dégradation des écosystèmes de l'espace côtier ouest-africain, particulièrement des sites de pontes des tortues marines, de la mangrove et de régression des surfaces d'herbiers marins, ainsi que de perte de biodiversité.

Face au développement de ces infrastructures, WIA est actuellement en œuvre un projet (PRISE, Projet de réduction de l'impact des infrastructures sur les écosystèmes côtiers en Afrique de l'Ouest). Financé par la Fondation MAVIA, ce projet a été élaboré dans le but de réduire les effets négatifs du développement des infrastructures sur les écosystèmes côtiers dans cinq pays de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Guinée, Guinée-Bissau, Cabo Verde et Mauritanie). Les principaux produits attendus de ce projet incluent:

- Etat des lieux des outils de planification et de gestion de l'espace côtier dans les pays ciblés.
- Les EESS¹, les PDAL², les directives qui encadrent le développement des villes côtières et les normes environnementales pour l'implantation d'infrastructures élaborés ou actualisés dans au moins trois des pays ciblés (Cabo Verde, Mauritanie et Sénégal).
- Les SDAL³ harmonisé et intégré dans les plans nationaux de développement dans au moins trois des pays ciblés (Cabo Verde, Mauritanie et Sénégal).

2. Objectifs de la consultation

L'objectif général de la consultation est de faire un état de lieu sur les outils planification et de gestion de l'espace côtiers en Afrique de l'Ouest. Les objectifs spécifiques sont:

- A. collecter, examiner et analyser tous les documents nécessaires pour bien comprendre le paysage de l'aménagement et de la gestion du littoral au 5 pays cibles (Sénégal, Guinée, Guinée Bissau, Cape Verde et Mauritanie) ;

¹ EESS : Études Environnementales Sociales Stratégiques.

² PDAL : Plan Directeur d'Aménagement du Littoral

³ SDAL : Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral

- B. Faire une compilation des outils existants pour la planification et la gestion des zones côtières dans les sites prioritaires (Delta du Saloum et delta du fleuve Sénégal, delta du Kapatchez, Archipel de Bijagos, Ile de Boa Vista et Banc d'Arguin) ;
- C. En collaboration avec les consultants nationaux, faire un répertoire des institutions impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils précités ;
- D. Identifier et mettre en évidence les outils efficaces et inefficaces actuellement utilisés ;
- E. Faire des recommandations sur d'une part les outils appropriés à la gestion de l'espace côtiers Ouest Africain et d'autre part les outils qui ont besoin des améliorations pour leur utilisation dans les cibles.

3. Etendue de l'étude et résultats attendu

L'étude comprendra un inventaire de tous les outils pertinents (existants et planifiés) pour la planification et la gestion des écosystèmes côtiers dans cinq pays de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Guinée, Guinée-Bissau, Cabo Verde et Mauritanie). Il s'agira de:

- a. identifier et de défis liés à la mise à jours de ces outils pour la planification et la gestion des écosystèmes côtiers dans au moins 3 pays.
- b. Vérifier la validité des impacts des infrastructures sur les écosystèmes côtiers au regard de ces impacts continu dans les rapports disponible dans au moins 3 pays.

Le présent processus devra aboutir à un document final approuvé sur l'inventaire des outils appropriés pour la planification et la gestion des écosystèmes côtiers dans au moins 3 pays.

4. Tâches, livrables et calendrier de la consultation

Tâches	Livrables	Calendrier
Soumission du plan de travail	Un plan complet de travail	Le consultant soumettra son plan de travail au coordonnateur du projet PRISE dans les 5 jours qui suivent la signature du contrat.
Soumission du rapport provisoire	Un rapport provisoire	Devra être soumis à WIA pour revue dans les 20 jours qui suivent la signature du contrat
Soumission du rapport final	Un rapport final	Document finalisé et approuvé à soumettre dans les 5 jours qui suivent la réception des commentaires sur le rapport provisoire

5. Durée de la consultation

15 jours de travail, entre le 27 avril et le 27 mai 2018.

6. Lieu de travail

Lieu d'habitation du consultant avec, si nécessaire, des déplacements sur les sites prioritaires.

7. Qualifications

Les candidats potentiels pour cette consultation doivent avoir le profil suivant:

- A. Être environnementaliste de niveau master et spécialiste dans les domaines suivants : gestion intégrée des écosystèmes côtiers, développement des outils d'aménagement territoire, planification spatiale des écosystèmes marine ou dans tout autre domaine affiliés.
- B. Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de l'évaluation de l'impact environnemental et/ou gestion de ressources halieutiques.
- C. Justifier d'une bonne connaissance des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et des institutions impliquées dans leur gestion.
- D. Avoir de bonne capacité rédactionnelle de rapports, dans l'analyse et dans la présentation ; puis être disposé(e) à travailler sous pression.
- E. Être bilingue (Français et Anglais) sera un avantage supplémentaire.

8. Soumission dossiers de candidature

Les candidats sont invité à adresser leur lettre de motivation et leur CV au bureau de Wetlands International Afrique (adresse email : wetlands@wetlands-africa.org) au plus tard le 27 Avril 2018.